

EXPEDITION

SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE-MARCOT



05 Allée Rufinus
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

www.huissiers-aix-13-moyatedde.com

Tél : 04 42 23 39 10
scpmoyatedde-huissiers@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



**LE VINGT SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN**

A LA REQUETE DE LA :

Société LYONNAISE DE BANQUE société anonyme au capital de 260 840 262.00 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 954 507 976 dont le siège social est 8 rue de la République 69001 LYON prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège ;

Ayant élu domicile à AIX EN PROVENCE (13100) 13 Place John Rewald au cabinet de **Maître Martial VIRY**, avocat associé de la SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS & VIRY, inscrite au barreau de ladite ville

Agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Alain BONETTO, notaire à MARIGNANE le 11 Février 2008 ;

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés.

A défaut par la **SOCIETE CIVILE KULA-EMRE-KOYU** société civile immobilière au capital de 1000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 480 572 726 dont le siège social est 6 Lot Bonnet Rouvière Quartier du Moulin à MARIGNANE (13700), prise en la personne de son gérant en exercice, Monsieur Muhammet TEL, né le 2 janvier 1982 à KULA (Turquie)

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été précédemment signifié par acte de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE MARCOT, Huissiers de Justice associés à AIX EN PROVENCE en date du 02/07/2021 ;

Nous, David MOYA, Huissier de Justice, membre de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), par l'un d'eux soussigné,

**DESIGNATION DE
PROPRIETE
ET CADASTRALE**

*Dans un ensemble situé à MARIGNANE (13) dénommé Parc Saint Georges, figurant au cadastre rénové de ladite commune, Section CI
n°301 302 303 304 305 306 307 308 309 312 314 315 316 318 319 320 321 323 324 326 327 328 330 pour en contenance totale de 78 ca 06 ca*

Le lot n°305 (trois cent cinq) un appartement de type 3 situé 1^{er} étage Côté Nord bloc 7 et les 38/10.000^e indivis des parties communes

Le lot n°306 (trois cent six) une cave au sous-sol du bloc 7 portant le n°154 du plan et les 3/10.000^e indivis des parties communes.

Le lot n°488 (quatre cent quatre-vingt-huit) un emplacement de parking portant le n°26 du plan.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tout matériel pouvant avoir un caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour, le VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINT ET UN à MARIGNANE (13700), PARC SAINT GEORGES à 14H35

Où étant assisté de Monsieur Vincent TENA intervenant pour la société ALPES DIAGNOSTICS en sa qualité de diagnostiqueur immobilier nous avons procédé aux constatations suivantes.

Nous accédons au-devant de l'appartement où une personne de sexe féminin est présente.

Nous lui déclinons nos nom, prénom, qualité et l'objet de notre mission.

Cette dernière nous déclare être Madame KILIC ZEYNEP et ne s'oppose pas à notre intervention.

Elle nous déclare être locataire de l'appartement avec Monsieur KILIC Alexandre.

Nous procédons au descriptif.

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de MARIGANE dans la département des Bouches-du-Rhône, au sud-est de l'étang de Berre.

Marignane est situé à proximité de deux axes autoroutiers :
- l'autoroute A7 (Lyon – Avignon – Marseille) passe à l'est de la commune ; l'échangeur de Vitrolles est à 3,5 km à l'est du centre-ville ;
- l'autoroute A55 (Marseille – Fos – Montpellier) passe au sud ; l'échangeur de Gignac est à 5 km au sud du centre-ville.

La ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Paris - Marseille passe sur le plateau de l'Arbois ; la gare d'Aix-en-Provence TGV est à 10 kilomètres de Marignane..

L'aéroport Marseille Provence est situé en quasi-totalité sur la commune de Marignane, bien qu'on n'y accède qu'en transitant par Saint-Victoret et Vitrolles. C'est un aéroport de classe internationale, qui dessert de nombreuses destinations françaises et étrangères.

- *Situation précise du bien immobilier décrit :*

Le bien est situé dans un ensemble immobilier nommé parc Saint GEORGES.

Nous annexons une photographie satellite provenant du site GEOPORTAIL :



Nous avons pris une vue photographique de l'entrée du bâtiment.



LOT N°305 – APPARTEMENT DE TYPE 3

SALLE DE BAIN

Le sol est recouvert d'un gré ancien.

Les murs sont composés de faïence pour leur moitié et plein en blanc au-delà.

Le plafond est peint en blanc, peinture en état.

Cette pièce est équipée

- *D'une baignoire*
- *D'un meuble avec vasque surmontée d'un miroir*





DEGAGEMENT DESSERVANT LA PIERCE PRINCIPALE ET LA CUISINE



WC

Le sol est recouvert d'un gré.

De la faïence est présente jusqu'à mi-hauteur, au-delà les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette pièce comprend

- ✓ *Une cuvette WC avec mécanisme de chasse fonctionnant*



CHAMBRE 1

*Le sol est recouvert d'un gré.
Les murs sont peints en rose.
Le plafond est peint en blanc
Une fenêtre donne côté parking.*



CHAMBRE 2

*Le sol est recouvert d'un gré.
Les murs sont peints en jaune.
Le plafond est peint en blanc.
Cette pièce comprend deux ouvertures.*





CELLIER

Le sol est carrelé.

Les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond.

Des étagères équipent cet espace.

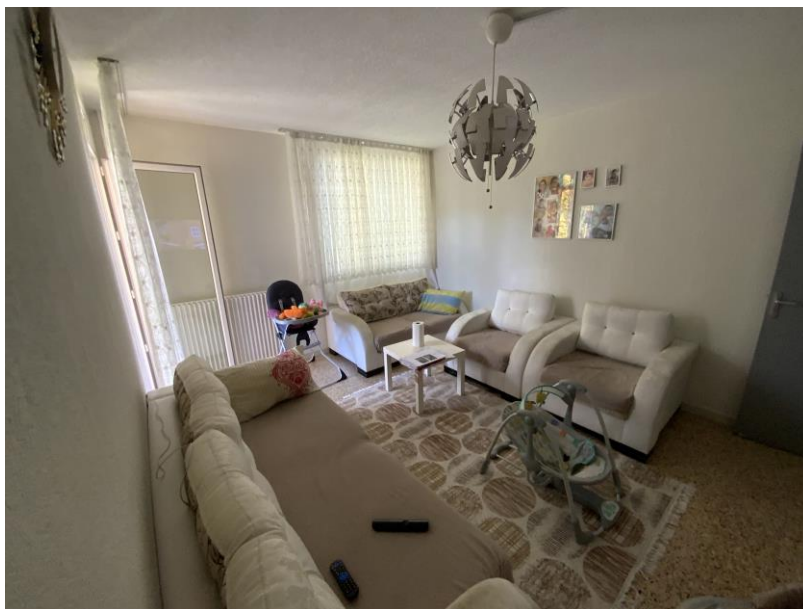


PIECE PRINCIPALE

Le sol est recouvert d'un gré.

Les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond.

Nous accédons, depuis cet espace, à un balcon.



BALCON



CUISINE

Le sol est recouvert d'un gré.

De la faïence est présente sur les murs jusqu'à mi-hauteur, au-delà les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond.

Des meubles blanc anciens équipent la cuisine avec crédence faïencée.

Un évier deux bacs est présent.





Madame KILIC nous déclare ne pas savoir où se trouve la cave et la place de stationnement composant les lots 306 et 488, que nous n'avons donc pas visité.

Nous constatons cependant que les place de stationnement sont en libre accès

**CONDITIONS
D'OCCUPATION**

Madame KILIC nous déclare être locataire avec son mari dudit bien suivant bail sous seings privés ;

**SYNDIC DE
COPROPRIETE**

Le Syndic de copropriété est :

CITYA SOGEMA IMMOBILIER
1 avenue du Maréchal Juin
13700 MARIIGNANE

**SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE
AMIANTE**

Monsieur Vincent TENA intervenant pour la société ALPES DIANOSTIC a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb et d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le pronostic de performance énergétique DPE et de toutes expertises nécessaires en la matière, Documents joints au présent acte.

Nos opérations ont pris fin à 15H10

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photo numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec, le cas échéant, comme seules modifications la forme (format, luminosité

Nos opérations étant terminées, nous nous sommes retiré et avons en foi de quoi dressé et clos le présent procès-verbal et ce, pour servir et valoir ce que de droit

David MOYA

COUT DE L'ACTE :

Emolument	220.94 €
Article 444-48 SCT	7.67 €
Sous Total	228.61 €
TVA 20.00%	45.72 €
Taxe	14.89 €
Total	289.22 €

